



► Une mobilisation électorale au service de la gestion durable des forêts ◀

Au premier trimestre 2023, le CNPF renouvelle les conseillers de ses délégations régionales. Ces élections sont extrêmement importantes pour l'avenir de la forêt privée. Fransylva, en tant que partenaire historique et incontournable du CNPF, s'investit très étroitement dans la mobilisation autour de ce suffrage. Revenons ici sur le rôle du CNPF et de ses conseillers, sur les modalités de leur renouvellement et les enjeux sous-jacents pour la forêt privée.

Le CNPF œuvre à l'avenir de nos forêts françaises à travers trois missions : l'orientation de la gestion durable des forêts privées, le conseil et la formation des propriétaires et l'animation territoriale pour regrouper la propriété privée. Les élections qui s'organisent visent à renouveler les membres du Conseil de centre des délégations régionales du CNPF. Ce conseil est principalement composé de propriétaires forestiers élus. Ceux-ci acceptent de s'investir bénévolement pour le bien de la forêt privée de leur département et de leur région. En effet, le conseil agréé les documents de gestion durable (PSG et CBPS) et autorise les coupes extraordinaires. Il détermine les orientations de travail de la délégation régionale du CNPF et participe aux grandes décisions forestières régionales comme, par exemple, la révision des SRGS¹. Enfin, les conseillers représentent les propriétaires de leur région au conseil d'administration du CNPF et dans de nombreuses instances locales impliquant la forêt. Le renouvellement des conseillers des délégations régionales du CNPF a lieu tous les six ans. Pour être électeur du collège départemental, il suffit de posséder au moins quatre hectares classés au cadastre en nature de bois dans le département et

d'être bénéficiaire d'un document de gestion durable (PSG, RTG ou CBPS) en cours de validité. Les élections se dérouleront par correspondance début 2023 et le matériel de vote sera envoyé à chaque domicile avant le 7 janvier 2023. Fransylva encourage tous les propriétaires forestiers électeurs à participer au suffrage². Nous avons collectivement la responsabilité d'envoyer un signal fort aux ministères et aux décideurs, en démontrant l'implication sans faille des propriétaires forestiers à travers le CNPF, cet établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées.

Laurent de Bertier
Directeur général de Fransylva

Suivez Fransylva sur :



1. Schémas régionaux de gestion sylvicole.

2. Le détail des informations est à retrouver sur le site : www.cnpf.fr

01. Laurent de Bertier. @Fransylva. | 02. Forêt de conifères, Midi-Pyrénées. Michel Bartoli @Photothèque CNPF.

